RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ MARIE & LOUIS PASTEUR

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

Le président de l'Université Marie et Louis Pasteur,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du 26/06/2026 parue au BOESR n° 30 du 23/07/2026, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2027;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 10/07/2026 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 14, en Eco-gest option commerce et vente, de la composante UFR SLHS - Sciences du langage, de l'homme et de la société est mise en place au titre du recrutement 2027 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	ARTONKINA	SVETLANA EVGENI	CERTIFIE	H0434
Mme	BOVO	ELENA	MCF	14
Mme	COCHARD	ANNE-LISE	AGREGE	H8010
Mme	RICQ	LAURENCE	PR	33
M.	ROY	THIERRY	AGREGE	H8010

M.	SAHRAOUI	YOHAN	PR	23
M.	SAVARIC	MICHEL	MCF	11
Mme	VUILLEMIN	FLORENCE	CERTIFIE	H8010

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 22/10/2026

Le président de l'université,

UNIVERSITÉ MARIE & LOUIS PASTEUR République française

Hugues DAUSSY

Université Marie et Louis Pasteur
1 rue Claude Goudimel
25030 Besançon cedex
Tél. : 03 81 66 66 66 – **www.umlp.fr**